

L'orthophonie dans un système de soins régionalisé

Samedi 27 juin, Université de Corte, réunion sur le thème : « L'orthophonie dans un système de soins régionalisé », Intervenantes : Dominique Duris, vice présidente de la FNO chargée de l'exercice salarié, Agnès Siciak, vice présidente de la FNO chargée de l'exercice professionnel.

Réunion préparatoire à 10h00 à l'université de Corte entre Muriel Fraimout, présidente départementale, Marie Hélène Renucci, secrétaire départementale, Dominique Duris, Agnès Siciak, Marie France Colonna, Nathaly Joyeux :

Concertation sur l'organisation de la réunion, on convient de donner à la réunion le format suivant :

- 14h00 : accueil des participants : Présentation de l'organisation du syndicat dans ses composantes départementale, régionale et fédérale, rappel de l'intérêt d'une représentation forte au niveau régional dans le niveau dispositif qui sera présenté en suivant
- 14h30 : brain storming, recueil des questions de l'assistance, synthèse et mise en perspective par rapport aux textes légaux
- 15h00 : rappel du système de soins actuel, historique et organisation par A Siciak
- 16h00 : pause puis ateliers consacrés l'un à l'exercice salarié animé par D Duris, MH Renucci et N Joyeux, l'autre à la loi HPST animé par A Siciak, M Fraimout et MF Colonna
- 18h00 : synthèse des débats

A 12h00, nous poursuivons la réunion de travail autour d'un repas en compagnie des membres du CA départemental et de quelques orthophonistes des deux départements corses.

Puis l'après midi se déroule selon la maquette préparatoire en présence de 25 participants (11 libéraux et 14 salariés). On peut regretter que le temps de synthèse prévu à la fin de l'après midi n'ait pu qu'être esquissé. Cependant la richesse des interactions et des échanges que ce soit dans le temps commun ou lors de chaque atelier n'a pas permis de respecter les horaires à la lettre.

A Siciak qui maîtrise clairement son sujet a réussi à transmettre son savoir à un auditoire intéressé.

L'exposé des nouveaux dispositifs prévus par la loi HPST ne peut qu'inquiéter les professionnels sur l'avenir de la profession (démographie, formation continue, conventionnement individuel, création de nouveaux métiers...). Plus que jamais il apparaît nécessaire pour les Orthophonistes de soutenir un syndicat fort et représentatif.

D Duris pour sa part a choisi de répondre sur un mode informel aux nombreuses questions des salariés.

L'organisation d'une réunion qui rassemble salariés et libéraux permet de créer des ponts entre chaque exercice et de montrer l'unicité de la profession.